



Demande d'accès au dossier d'un patient décédé

Code	ENR-DOP-001 v.2
Page	1 / 2
Date de création :	01/07/2010
Date de modification :	01/07/2010

Centre Hospitalier du Nouvion en Thiérache
Secrétariat de Direction
40, rue André Ridders
BP N°16
02170 LE NOUVION EN THIERACHE
Tél : 03 23 97 56 47

DEMANDE D'ACCES AU DOSSIER PATIENT D'UNE PERSONNE DECEDEE

Dossier n° :

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu du dossier patient d'une personne défunte.
Vous êtes son ayant droit et le défunt ne s'y est pas opposé de son vivant, afin de satisfaire votre demande, merci de compléter ce formulaire de demande d'accès et de le retourner à la Direction du CH du Nouvion en Thiérache, accompagné des pièces justificatives requises.

Vous :

Mme, Melle, M.
Demeurant
.....Numéro de téléphone

Identité de la personne défunte :

Mme, Melle, M.

Période et service d'hospitalisation :

Préciser votre qualité d'ayant droit :

.....

Motif de la demande

- Connaître la cause du décès
- Défendre la mémoire du défunt, pour quel motif ?
- Faire valoir des droits, précisez lesquels :

Conformément à l'arrêté en date du 3 janvier 2007 seront uniquement communiqués les éléments du dossier permettant de répondre au motif de leur demande.

Les informations recueillies auprès de tiers ne sont pas communicables

Mode de communication

- Envoi des copies à votre domicile
- Envoi des copies à un médecin de votre choix, merci d'indiquer ses coordonnées :
.....
- Remise des copies au secrétariat de direction de l'établissement
- Consultation du dossier sur place (cette consultation est gratuite et un médecin vous accompagnant dans la lecture du dossier peut vous être proposé)
→ Souhaitez-vous un accompagnement médical dans la lecture du dossier ? OUI NON

Pièces nécessaires à joindre à votre demande

- ✎ La copie d'un document justifiant votre identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire)
- ✎ Les pièces justifiant de votre qualité d'ayant droit (certificat d'hérédité établi par la mairie ou un notaire ou livret de famille si le lien de parenté avec le défunt suffit à établir la qualité d'ayant droit)
- ✎ Une copie de l'acte de décès du patient.

A, le/...../

SIGNATURE DU DEMANDEUR

	Demande d'accès au dossier d'un patient décédé	Code	ENR-DOP-001 v.2
		Page	2 / 2
		Date de création :	01/07/2010
		Date de modification :	01/07/2010

FACTURATION DES COPIES DE DOSSIERS

Tarifs applicables au 5 juillet 2010

La loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux divers droits des malades et à la qualité du système de santé et le décret n°2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé ont modifié la réglementation applicable au dossier médical.

La consultation sur place du dossier patient est gratuite et un médecin peut accompagner le demandeur dans la lecture de celui-ci.

Copie d'une feuille de format A4 ou équivalent en impression noir et blanc	0,10 €
Frais d'expédition	Tarif en vigueur appliqué par la poste pour les courriers envoyés en recommandé R2 avec avis de réception

Le paiement devant être effectué préalablement à la remise des copies, une « Demande de Paiement » indiquant le montant de la somme due sera adressé à réception du formulaire de demande d'accès au dossier et des pièces justificatives par le Centre Hospitalier du Nouvion en Thiérache.